

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : HAKO CLEANOL-SE ECO
Code de produit : A004289

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU22 Usage professionnel. Pour usage industriel et institutionnel. PC35 Nettoyant. Produits de nettoyage des sols.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Hako Schweiz AG
Zeughausstrasse 21
CH-6210 Sursee, Suisse
Téléphone : +41 41 925 26 26
E-mail : info@hako.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
CH - Téléphone : +41 41 925 26 26 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
Toxikologische Information/ Information toxicologique/ 145 oder/ou/o +41-44-251 5151 (24 heures sur 24)
Informazione tossicologica (STIZ/CSIT)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS *

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Non classé comme dangereux selon le Règlement (CE) no 1272/2008.
1272/2008)

Risques pour la santé : Peut produire une réaction allergique.
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classé selon les directives de CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger : Aucun.

Mention d'avertissement : Non applicable.

H- et P- phrases : EUH208 Contient du ... Peut produire une réaction allergique. Se référer à la rubrique étiquetage supplémentaire pour le texte complet de EUH208*.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Etiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: * Contient du 2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one (agent de conservation) . Peut produire une réaction allergique. Contient: 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (0,002) (agent de conservation) . Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



Autres informations : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%. Santé humaine: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Environnement: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

| Nom chimique | Concentration (w/w) (%) | Numéro CAS | Numéro CE | Remarque | Numéro REACH |
|-----------------------------------|-------------------------|------------|-----------|----------|------------------|
| Propan-2-ol | 5 - < 10 | 67-63-0 | 200-661-7 | | 01-2119457558-25 |
| 2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one | < 0,0015 | 2682-20-4 | 220-239-6 | | |

| Nom chimique | Classe de danger | Phrases H | Pictogrammes | |
|-----------------------------------|--|--|----------------------------|---|
| Propan-2-ol | Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3 | H225; H319; H336 | GHS02; GHS07 | |
| 2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one | Acute Tox. 3; Acute Tox. 3; Skin Corr. 1B; Skin Sens. 1A; Eye Dam. 1; Acute Tox. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1 | H301; H311; H314; H317; H318; H330; H400; H410; EUH071 | GHS05; GHS06; GHS07; GHS09 | M (acute) = 10 M (chronic) = 1 H317 : C >= 0,0015 % |

[1] Substance non classée pour laquelle s'applique une valeur limite légale ou recommandée. Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation : Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Faire ingérer du lait concentré ou une noisette de beurre. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
Contact cutané : Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
Contact oculaire : Peut provoquer des picotements et des rougeurs oculaires.
Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le : Inconnu.
médecin

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
Non appropriés : Jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précautions à prendre pour : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.
les pompiers

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.
Déversements importants: endiguer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et contact inutile avec la peau. Éviter d'éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. A protéger contre des rayons solaires Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



Matériaux d'emballages : Aciers (sauf aciers inoxydables).
déconseillés

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connu sur ce produit. Aucune concentration prédictive sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

| Nom chimique | Pays | VME 8 heures (mg/m³) | VLE 15 min. (mg/m³) | Observations | Source |
|--------------|----------------|----------------------|---------------------|--|--------|
| Propan-2-ol | BE FR CH | 997 - 500 | 1248 980 1000 | 4x15 min., Biologisches Monitoring, Schwangerschaft Gruppe C | |

Valeur biologique tolérable (VBT):

| Nom chimique | Pays | Paramètre biologique | VBT-valeur | Matériel d'examen/ Temps d'échantillonnage/ Remarques |
|--------------|----------|----------------------|--|---|
| Propan-2-ol | CH CH | Aceton Aceton | 25 mg/l (0,4 mmol/l) 25 mg/l (0,4 mmol/l) | U / b / B / b / |

Abréviations liste des VBT : B = Sang total. E = Erythrocytes. U = L'urine A = Air alvéolaire. P/S = Plasma / sérum. a = Aucune restriction. b = Fin d'exposition ou fin de quart de travail c = Comme une exposition à long terme: après plusieurs changements précédents. d = Avant le prochain quart de travail. N = Paramètre non spécifique. Q = Interprétation quantitative difficile. X = Influences environnementales. P = Détermination provisoire. T = Effet toxique aigu. # = Substance cancérogène avec seuil. Si la valeur MTD est observée, un risque accru de cancer n'est pas à prévoir.

Source : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, SUVA (CH)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

| Nom chimique | Voie d'exposition | DNEL, court terme | | DNEL, long terme | |
|-----------------------------------|--------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | Effet local | Effet systémique | Effet local | Effet systémique |
| Propan-2-ol | Dermale | | | | 888 mg/kg bw/day |
| 2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one | Inhalation Inhalation | 0,043 mg/m3 | | 0,021 mg/m3 | 500 mg/m3 |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

| Nom chimique | Voie d'exposition | DNEL, court terme | | DNEL, long terme | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------|------------------|------------------|-----------------------------|
| | | Effet local | Effet systémique | Effet local | Effet systémique |
| Propan-2-ol | Dermale | | | | 319 mg/kg bw/day |
| 2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one | Inhalation Orale Inhalation | 0,043 mg/m3 | | 0,021 mg/m3 | 89 mg/m3 26 mg/kg bw/day |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



| | | | |
|--|-------|----------------|--------------------|
| | Orale | 0,053 mg/kg bw | 0,027 mg/kg bw/day |
|--|-------|----------------|--------------------|

Concentration prédictive sans effet (PNEC):

| Nom chimique | Voie d'exposition | Eau douce | Eau de mer | |
|--------------|--|-------------------------|-------------------------|---|
| Propan-2-ol | Eau Sédiment Intermittent water STP Sol Orale | 140,9 mg/l 552 mg/kg | 140,9 mg/l 552 mg/kg | 140,9 mg/l 2251 mg/l 28 mg/kg 160 mg/kg food |

8.2. Contrôles de l'exposition

- Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.
- Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Précautions à prendre : L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez-vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.
- Protection individuelle : Dans des conditions normales d'utilisation, il n'est pas nécessaire d'utiliser des vêtements de protection spéciaux. En cas d'exposition excessive, porter des vêtements de sécurité appropriés, des combinaisons ou des costumes, et des bottines de sécurité identiques. Matériau approprié: caoutchouc naturel. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié : filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
- Protection des mains : Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux. En cas de contact répété ou prolongé et en cas d'exposition excessive, porter des gants appropriés. Matériau approprié: caoutchouc naturel. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux, porter des lunettes de sécurité.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

*

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

| | | | |
|--|--|--|--|
| État physique | Liquide. | | |
| Couleur | Vert. | | |
| Odeur | Parfumée. | | |
| Seuil olfactif | Inconnu. | | |
| pH | 8,5 | | |
| Hydrosolubilité | Soluble. | | |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | Non applicable. Contient agents de surface. Le système O/W forme une émulsion. Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges. | | |
| Point d'éclair | 58 °C Coupelle fermée. Ne peut favoriser la combustion. | | |
| Inflammabilité | Ininflammable. | | |
| Température d'auto-inflammabilité | > 180 °C | | |
| Point/intervalle d'ébullition | 100 °C | | |
| Point/intervalle de fusion | 0 °C | | |
| Propriétés explosives | Pas d'explosif. | | |
| Limites d'explosion (%) dans l'air) | Inconnu. Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 2 (Propan-2-ol) | | |
| Propriété d'oxydation | Non applicable. Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 12 (Propan-2-ol) | | |
| Décomposition thermique | Non applicable. Ne contient pas d'agents oxydants. | | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



| | | | |
|---------------------------------|---|-----------------------------|---------------------------------|
| Viscosité (20°C) | : | < 20,5 mm ² /sec | (1 mm ² /sec = 1cSt) |
| Viscosité (40°C) | : | < 20,5 mm ² /sec | |
| Pression de vapeur (20°C) | : | > 2300 Pa | |
| Densité de vapeur relative | : | Not known | (air = 1) |
| Masse volumique (20°C) | : | 1,01 g/ml | |
| Caractéristiques des particules | : | Non applicable. | Liquide. |

9.2. Autres informations

Autres informations : Non pertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Inconnu.
dangereux

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 8 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.

Corrosion/irritation : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Ne contient pas de substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



| | |
|--|---|
| Sensibilisation | : Peut produire une réaction allergique. |
| Mutagénicité | : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Contact oculaire | |
| Corrosion/irritation | : Irritation légère possible. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Ingestion | |
| Toxicité aiguë | : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Aspiration | : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Corrosion/irritation | : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. |
| Cancérogénicité | : Estimé non cancérogène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Mutagénicité | : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la reproduction | : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité spécifique pour les organes cibles (SE) | : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. |
| Toxicité spécifique pour les organes cibles (RE) | : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. |

Informations toxicologiques:

| Nom chimique | Attribut | | Méthode | Animaux d'expérience |
|-----------------------------------|---|---|------------|------------------------------|
| 2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one | Irritation de la peau Génotoxicité - in vivo NOAEL (orale) | Corrosif. Non-génotoxique 19 mg/kg bw/d | Patch test | ---- |
| | Irritation des yeux - estimation Mutagénicité Sensibilisation cutanée | Non-irritant Corrosif. | | Rat Rat Cobaye ---- |
| | NOAEL (développement, orale) | Négatif 620 ug/cm2 | OECD 471 | Salmonella typhimurium |
| | DL50 (dermale) | 100 mg/kg bw/d | OECD 429 | Souris |
| | DL50 (orale) | > 484,5 mg/kg bw | ---- | Rat |
| | CL50 (inhalation) | 120 mg/kg bw | ---- | Rat |
| | | 0,34 mg/m3 | OECD 403 | Rat |

11.2. Informations sur les autres dangers

| | |
|--|--|
| Propriétés perturbant le système endocrinien | : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien à des niveaux de 0,1 % ou plus. |
| Autres informations | : Non applicable. |

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES *

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

| | |
|-------------|---|
| Ecotoxicité | : CL50 calculée (poisson): 1170 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 211 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|-------------|---|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Contient des substances bio-accumulatives.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets chimiques. Éliminer ce produit dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.

Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : Le produit n'est pas classé selon l'ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)

Classé : Le produit n'est pas classé selon l'IMDG.

Polluant marin : Non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



IATA (Air)

Classé : Le produit n'est pas classé selon l'IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION *

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements CE : Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents). Directive 2008/98/CE (déchets).
: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV).
Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Règlement PIC : Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012).
Règlement POP : Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021).
Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone : Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Règlement sur les précurseurs d'explosifs : Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148).
Règlement sur les précurseurs de drogues : Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004).

SEVESO III Directive 2012/18/UE

Code de danger : Non applicable.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :

ICPE No : Non applicable. Non classé selon le Décret n° 2014-285.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : 53 g/l

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE 648/2004:

| Contient: | Concentration (%) |
|--|-------------------|
| Agents de surface non ioniques | 5 - 15 |
| Parfums, terpineol, lavandula oil/extract, Laurylamine dipropylenediamine, Methylisothiazolinone, Benzisothiazolinone. | |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'Utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en

Nom de produit : Hako Cleanol-SE ECO
Révision : 2025-11-05

Remplace la version du

: 2025-10-29

Page 9/11
FDS 'autogenerated'
par Aminchi

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



toute sécurité et conformément à toute loi et tout règlement applicable à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais ne sont pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité :

| | |
|-------------|---|
| ADR | : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| ATE | : Estimation de la toxicité aiguë |
| C | : "C" signifie que l'agent en question relève du champ d'application du titre 2 relatif aux agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail. |
| CLP | : Classification, étiquetage et emballage |
| CMR | : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction |
| D | : "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. |
| CEE | : Communauté économique européenne |
| GHS | : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques |
| IATA | : Association internationale du transport aérien |
| Recueil IBC | : Le recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac, de l'OMI. |
| ICPE | : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement |
| IMDG | : Code maritime international des marchandises dangereuses |
| DL50/CL50 | : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population |
| M | : "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. |
| MAC | : La valeur limite d'exposition |
| MARPOL | : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| NO(A)EL | : Dose sans effet (adversable) observable |
| OECD | : Organisation de coopération et de développement économiques |
| PBT | : Persistant, bioaccumulable et toxique |
| PC | : Catégorie de produits chimiques |
| PIC | : La procédure de consentement préalable en connaissance de cause pour l'importation et l'exportation de certains produits chimiques et pesticides dangereux. |
| POP | : Polluants organiques persistants |
| PT | : Type de produit |
| REACH | : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances |
| RID | : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses |
| STP | : Installation de traitement des eaux usées |
| SU | : Secteur d'utilisation |
| VME/VLE | : Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition |
| ONU | : Organisation des Nations Unies |
| UFI | : Identifiant unique de formulation |
| COV | : Composés organiques volatils |
| vPvB | : Très persistant et très bioaccumulable |

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

| | |
|------------|---|
| Non classé | : Sur la base les méthodes d'essai, jugement d'experts, principes d'extrapolat et méthodes de calcul. |
|------------|---|

Explication des classes de danger de la rubrique 3 :

| | |
|-------------------|--|
| Flam. Liq. 2 | : Liquide inflammable, catégorie 2. |
| Acute Tox. 3 | : Toxicité aiguë, catégorie 3. |
| Skin Corr. 1A/B/C | : Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C. |
| Eye Dam. 1 | : Lésions oculaires graves, catégorie 1. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



| | |
|--------------------|--|
| Eye Irrit. 2 | : Irritation oculaire, catégorie 2. |
| Skin Sens. 1/1A/1B | : Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B. |
| STOT SE 3 | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3. |
| Aquatic Chronic 1 | : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1. |
| Aquatic Acute 1 | : Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1. |

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

| | |
|--------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH071 | Corrosif pour les voies respiratoires. |

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Pays / Code de langue : CH / FR

Fin de la fiche de données de sécurité.